

Faits & chiffres:

Dates d'exécution:

juin 2021 mars 2022

Durée des travaux:

mois

CHF2'100'000.-

Effectif moyen:

Longueur du chantier:

Réseaux FAD:

Matériel:

Une pelle 20 tonnes à pneus

pelle 14 tonnes à pneus

chargeuse 5 tonnes

rouleaux de 2 à 10 tonnes

AXE STRATÉGIQUE RÉSEAU (ASR) GÉNILAC - LOT 3.5

Ch. du Ruisseau - Ch. de l'Etang, 1216 Meyrin (GE)

Type de marché:

Privé, collecteur Génilac

Caractéristique:

Le projet de réseau thermique renouvelable «GéniLac», développé par les Services Industriels de Genève, est inscrit comme infrastructure énergétique d'importance cantonale dans le Plan directeur d'aménagement du territoire. A terme, il sera en mesure d'alimenter le quartier de Cointrin et l'aéroport en chaleur et en froid avec l'eau du lac Léman.

Les Services Industriels de Genève ont segmenté l'attribution des travaux de ce grand projet en plusieurs lots. Ainsi, à la suite de l'adjudication des poses de conduite sous l'échangeur du Vengeron, notre section Génie Civil a décroché le lot 3.5 dans le secteur Vernier, Casaï en consortium. Nous avons effectué la pose de conduites en fouille ouverte classique, sur une distance de 200m.









Intervenants:

Maître de l'ouvrage

Services Industriels de Genève Chemin du Château-Bloch 2 1219 Vernier BALESTRA Serge – 079 238 76 65

Exécution

Consortium INDUNI (50 %) SCRASA (pilote 50 %) INDUNI & Cie SA Avenue des Grandes-Communes 6 1213 Petit-Lancy

Conducteur de travaux

CHAPUIS Lionel - 079 646 58 20

Contremaître

SANTOS DE ASSUNCAO Herminio 079 624 60 50

Ingénieurs civils

ZS Ingénieurs Civils Rue des Grand'Portes 2 - 1213 Onex VANDENBUSSCHE Cédric 022 879 55 66

Compétences en matière de protection de l'environnement:

Air:

Utilisation de machines conformes à l'OPAir, équipées de FAP selon la liste VERT de l'OFEV.

Limitation des émissions selon la Directive Air Chantiers.

Eaux:

Traitement et évacuation conformément à notre Plan de gestion des eaux de chantier établi selon la Recommandation SIA 431 et la Directive cantonale y relative (SECOE, 2008).

Déchets:

Tri et évacuation conformément à notre Plan de gestion des déchets établi selon la Recommandation SIA 430.

Valorisation, dans la mesure du possible, des matériaux selon les Directives sur les matériaux d'excavation (OFEFP, 1999) et les déchets de chantier minéraux (OFEV, 2006).

Bruit:

Mise en œuvre de mesures organisationnelles, selon la Directive

sur le bruit des chantiers (OFEV, 2006) et son Manuel d'application (Cercle bruit, 2008), telles que : phasage, choix des machines, voies d'accès et circulation, etc.

Sols:

Décapage et stockage de la terre végétale en respectant les prescriptions de l'OFEV (Construire en préservant les sols, 2001; Respectons notre sol, 2008).

Remblayage puis aménagement des surfaces selon les Directives ASG pour la remise en état des sites (2001).

Arbres

Mesures de protection des arbres sis à proximité des travaux, selon la Directive cantonale y relative (DGNP, 2008).

Sensibilisation des travailleurs:

Synthèse des mesures environnementales dans notre PHSE et instruction en début de chantier.



INDUNI & CIE SA

Avenue des Grandes-Communes 6 Case postale 336 - CH-1213 Petit-Lancy 1 Tél. 022 879 01 01 - Fax: 022 879 01 99 email: info@induni.ch - www.induni.ch

